

Prévoyance professionnelle – Compte d'exploitation 2010





Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Le marché de l'assurance vie dans le secteur de la prévoyance professionnelle a été considérablement influencé en 2010 par des taux historiquement bas, une pression concurrentielle persistante et des incertitudes en matière réglementaire. Dans ce contexte, marqué en outre par un euro et un dollar faibles ainsi que par des marchés des actions toujours volatiles, Zurich a amélioré le revenu de ses placements de capitaux, qui s'élève à CHF 282 mio. La performance nette sur les valeurs de marché a été d'environ 5 pour cent.

Pour relever les défis futurs de la prévoyance professionnelle, Zurich a nettement augmenté ses provisions techniques. Malgré ces frais supplémentaires pour garantir durablement les rentes de vieillesse et de survivants, le fonds d'excédents a pu être alimenté à hauteur de CHF 35 mio. Parallèlement, CHF 51 mio. ont été attribués durant l'exercice écoulé aux institutions de prévoyance à la charge du fonds d'excédents.

Les frais d'administration par personne assurée, en baisse de près de 10 pour cent, ont eux aussi évolué positivement. Zurich va continuer à tout mettre en œuvre pour réduire encore ces frais au profit des personnes assurées. L'introduction d'un nouveau système de gestion en 2012 constituera à cet égard une étape importante.

L'an dernier, Zurich a également achevé avec succès le passage du modèle d'assurance complète au modèle transparent caisse d'épargne/risque. Avec ces résultats solides et notre belle stabilité financière, nous sommes armés au mieux pour l'avenir et ainsi en mesure de soutenir nos clients avec des solutions sûres, flexibles et innovantes.

Mon équipe et moi-même nous réjouissons des nombreux contacts et rencontres avec vous; vous êtes au cœur de nos activités.

Je vous remercie de votre confiance.

Sandro Meyer
Chef de Corporate Life & Pensions
Zurich Vie Suisse

Prévoyance professionnelle – Compte d'exploitation 2010

Les dispositions de la loi sur la surveillance des assurances (art. 37 LSA) et de l'ordonnance sur la surveillance correspondante (art. 139 ss. OS) stipulent que les compagnies d'assurance vie doivent tenir un compte d'exploitation distinct pour rendre compte des activités de la prévoyance professionnelle. Celui-ci a pour objet de renseigner sur la marche des affaires dans ce rayon d'activité d'une part et, d'autre part, d'honorer l'obligation d'information et de divulgation des assurances vis-à-vis de leurs preneurs d'assurance.

Solution caisse d'épargne/risque – la Fondation collective Vita, un modèle de prévoyance transparent

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (ci-après Zurich) propose, en coopération avec la Fondation collective Vita, une solution caisse d'épargne/risque dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Les risques techniques d'assurance de la Fondation collective Vita sont assurés chez Zurich et font donc encore partie des affaires Vie collective de Zurich. Ils figurent donc également dans le compte d'exploitation. Les fonds de prévoyance sont en revanche placés au nom de la Fondation collective Vita, qui en supporte le risque. Le processus d'épargne ne s'inscrit donc plus dans les affaires Vie collective et ne figure plus dans le compte d'exploitation. Le volume d'affaires Vie collective dans le modèle traditionnel d'assurance complète n'a cessé de diminuer du fait du transfert continu de contrats d'adhésion avec la Fondation collective LPP (modèle d'assurance complète) dans la Fondation collective Vita.

La séparation nette des volets placement et assurance au sein de la Fondation collective Vita garantit la transparence totale du placement de capitaux et de l'utilisation des produits des placements puisque des financements croisés des frais d'administration par les produits des placements de capitaux sont impossibles. Grâce à un processus de placement professionnel couplé à une stratégie de placement axée sur la rentabilité et ajustée à la tolérance au risque de la fondation, on peut espérer une rémunération durable et conforme au marché à moyen ou long terme. La participation totale des assurés au résultat des placements est donc garantie.

Le compte d'exploitation de Zurich regroupe principalement les processus d'épargne des Fondations collectives Mythen et Malbun, qui fonctionnent sur le modèle traditionnel d'assurance complète, ainsi que les risques d'assurance d'autres fondations collectives créées par Zurich (la Fondation collective Vita, mais aussi les Fondations collectives Vita Invest et Vita Invest Prévoyance complémentaire) et de fondations d'entreprises qui ont conclu un contrat d'assurance vie-risque collectif avec Zurich.

Compte de résultat

Revenus (en CHF 1'000)	2010		2009	
Primes d'épargne	494'807		494'785	
Primes de risque	291'334		301'890	
Primes sur les coûts/Total des primes	80'626	866'767	80'764	877'439
Produits des placements de capitaux				
Produits directs des placements de capitaux	243'504		277'433	
Résultat des aliénations	64'672		-6'152	
Résultat des opérations de change	-23'149		23'252	
Solde des amortissements et corrections de valeur	-2'690		-21'904	
Sous-total Produits des placements de capitaux	282'337		222'629	
Charges d'intérêt	304		283	
Frais pour la gestion de la fortune/Produit net	8'693	273'340	5'799	216'547
Autres produits (synthèse)		379		-95
Résultat de la réassurance (gain = +)		-2'652		-2'499
Résultat d'ensemble		1'137'834		1'091'392

Le produit des affaires Vie collective se compose essentiellement des paiements de primes périodiques et de primes uniques ainsi que des produits des placements de capitaux. Comme, dans un contexte difficile sur le marché financier, les produits des placements de capitaux de Zurich ont encore augmenté par rapport à l'exercice précédent, le résultat d'ensemble se monte à CHF 1'138 mio.

Charges (en CHF 1'000)	2010		2009	
Prestations d'assurance				
Prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité	424'622		439'455	
Prestations de libre passage	100'201		123'090	
Valeur de rachat/Total des prestations	193'110	717'933	238'004	800'549
Variation des provisions techniques d'assurance				
Avoirs vieillesse	-283'287		-49'387	
Provisions mathématiques des rentes	101'642		49'343	
Polices de libre passage	-24'970		-38'509	
Autres provisions techniques d'assurance/Sous-total	349'291	142'676	35'133	-3'420
Frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion		146'042		156'706
Autres charges (synthèse)		13'910		14'278
Distribution de l'excédent de rendement selon dispositions individuelles du contrat		0		0
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents		34'522		54'172
Résultat d'exploitation		82'751		69'107
Charges totales		1'137'834		1'091'392

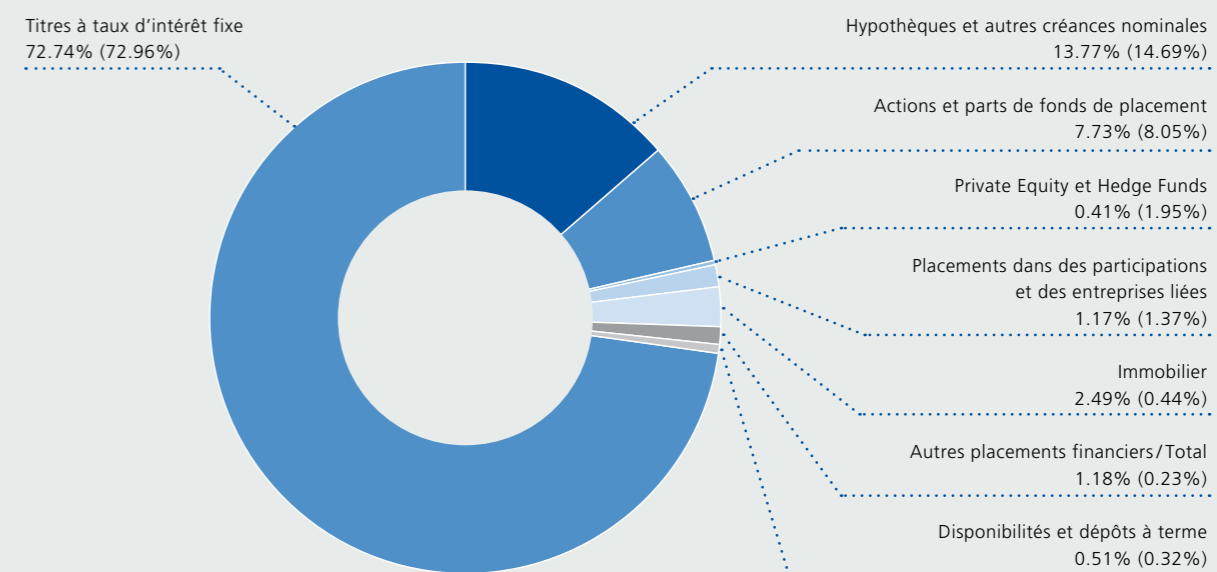
Les charges sont essentiellement déterminées par les prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité, par les prestations de libre passage et le versement des valeurs de rachat après résiliation du contrat. A la différence de l'exercice précédent, les réserves mathématiques des futures rentes de veuves, d'un montant de CHF 279,3 mio., figurent désormais à la position «Autres». Cette position contient en outre de nouvelles provisions pour égalisation d'un montant de CHF 66 mio. Zurich a constitué ces provisions pour égalisation afin de garantir durablement les rentes de vieillesse et de survivants.



Placements de capitaux et chiffres du bilan

S'appuyant sur une méthode rigoureuse de l'Asset Liability Management (ALM), Zurich mène une stratégie de placements de capitaux dans laquelle l'allocation d'actifs tient compte à degré égal des paramètres liquidité, sécurité et rendement. Cette stratégie permet de dégager le rendement nécessaire à la rémunération tout en garantissant la capacité de Zurich à honorer ses engagements dans les affaires Vie collective.

Placements de capitaux par catégorie de placement au 31 décembre 2010 en pourcentage de la valeur comptable; les chiffres de l'exercice précédent sont indiqués entre parenthèses:



Actifs (en CHF 1'000)	2010		2009	
Placements de capitaux				
Disponibilités et dépôts à terme	36'109		21'245	
Hypothèques à taux d'intérêt fixe et autres créances nominales	5'108'613		4'855'814	
Actions et parts de fonds de placement	967'202		978'275	
Private Equity et Hedge Funds	542'629		535'914	
Placements dans des participations et des entreprises liées	29'062		129'635	
Immobilier	81'927		90'892	
	174'588		29'364	
Autres placements financiers / Total	83'181	7'023'311	15'211	6'656'350

Passifs (en CHF 1'000)	2010		2009	
Provisions techniques d'assurance brut				
Avoirs vieillesse	1'393'701		1'676'989	
Réserve mathématique pour rentes de vieillesse et de survivants en cours	2'236'169		2'126'622	
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité en cours	998'395		1'006'300	
Polices de libre passage	259'621		284'591	
Provisions pour cas survenus mais non encore liquidés	439'868		446'792	
Fonds de renchérissement	363'605		352'782	
Parts excédentaires créditées	20'425		18'132	
Autres provisions techniques d'assurance / Total	393'493	6'105'277	19'966	5'932'174

Les compagnies d'assurance sont tenues de constituer, en complément des avoirs vieillesse, des provisions suffisantes pour faire face aux droits aux prestations issus des risques assurés. Ces risques comportent entre autres la longévité, l'invalidité et le décès. Par ailleurs, les compagnies d'assurance doivent constituer des provisions pour les sinistres non liquidés et pas encore déclarés.

Par rapport à l'exercice précédent, les réserves mathématiques pour les futures rentes de veuves figurent désormais à la position «Autres provisions techniques d'assurance» (report de CHF 279,3 mio.). Cette position contient en outre une augmentation des provisions pour égalisation d'un montant de CHF 66 mio. Les provisions pour égalisation s'élevaient donc au 31.12.2010 à CHF 100 mio.

	2010		2009	
Produit des placements de capitaux brut		282'033		222'346
Produit des placements de capitaux net		273'340		216'547
Placements de capitaux	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Placements de capitaux en début d'exercice	6'656'350	6'941'132	6'395'126	6'334'631
Placements de capitaux en fin d'exercice	7'023'312	7'376'370	6'656'350	6'941'132
Réserves d'évaluation				
Réserves d'évaluation en début d'exercice		284'782		-60'495
Réserves d'évaluation en fin d'exercice		353'058		284'782
Variation des réserves d'évaluation		68'276		345'277
Rendement sur valeurs comptables brut/net*	4.12%	4.00%	3.41%	3.32%
Rendement sur valeurs de marché brut/net**	4.89%	4.77%	8.55%	8.46%

* Produit des placements de capitaux en % de la valeur comptable moyenne

** Produit des placements de capitaux et variation des réserves d'évaluation en % de la valeur de marché moyenne



Preuve du respect de la quote-part minimum

La quote-part minimum (legal quote) a été introduite le 1er avril 2004 pour les compagnies d'assurance vie qui proposent des solutions de prévoyance professionnelle. Elle a pour vocation de garantir que les preneurs d'assurance participent raisonnablement au bénéfice des compagnies d'assurance. Plus précisément, elle impose l'utilisation au bénéfice des preneurs d'assurance d'au moins 90 pour cent des produits consolidés dégagés par les processus d'épargne, de risque et de frais. La couverture des frais de chaque processus est également comptabilisée (voir tableau). Le produit résiduel est employé pour la constitution de provisions pour prestations futures et pour l'affectation au fonds d'excédents.

	Produits	Charges
Processus d'épargne	Produit net des placements	Frais pour la rémunération technique au taux d'intérêt garanti et la gestion des rentes de vieillesse courantes, des rentes pour enfants de personnes retraitées et des rentes de libre passage
Processus de risque	Prime de risque	Frais pour la constitution de la réserve mathématique des nouvelles rentes d'invalidité et de survivants, la gestion des rentes d'invalidité et de survivants courantes et l'intégration du résultat de la réassurance.
Processus de frais	Prime sur les coûts	Frais de gestion et d'exploitation de la prévoyance professionnelle

Certains contrats/processus ne sont pas soumis à la règle de la quote-part minimum et sont déclarés séparément. Les excédents sont dans ce cas attribués conformément aux dispositions contractuelles.

Soumis à la quote-part minimum (en CHF 1'000)	2010		2009	
Somme des composantes des produits				
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	237'518	186'212		
Processus de risque (primes de risque)	224'971	228'136		
Processus de frais (primes sur les coûts)	79'879	542'368	79'567	493'915
Somme des frais				
Processus d'épargne (essentiellement rémunération techn.)	148'174	143'616		
Processus de risque (essentiellement cas de décès et prestations d'invalidité)	138'636	102'917		
Processus de frais (essentiellement frais d'administration)	144'384	431'194	155'930	402'463
Résultat brut d'exploitation		111'174		91'452
Variation des réserves techniques d'assurance (augmentation = +)				
Risque de longévité	740	-14'586		
Lacune de couverture en cas de conversion en rentes	1'480	376		
Sinistres déclarés mais non encore liquidés	9'318	-2'776		
Sinistres survenus mais non encore déclarés	-25'879	-13'644		
Fluctuations de sinistres	58'525	32'537		
Fluctuations de valeur des placements de capitaux	0	0		
Garanties d'intérêt	0	0		
Adaptations et assainissements de tarifs	0	44'184	0	1'907
Frais pour capital risque supplémentaire		0		0
Attribution au fonds d'excédents		16'753		43'966
Résultat d'exploitation de l'exercice		50'237		45'579
Quote-part de distribution		90.70%		90.80%

Pour relever les défis futurs de la prévoyance professionnelle, Zurich a nettement augmenté ses provisions techniques par rapport à l'exercice précédent. Comme l'année précédente, le montant de l'allocation au fonds d'excédents se chiffre néanmoins en dizaines de millions, notamment grâce aux revenus des placements.

Non soumis à la quote-part minimum (en CHF 1'000)	2010		2009	
Somme des composantes des produits				
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	35'822	30'334		
Processus de risque (primes de risque)	66'363	73'754		
Processus de frais (primes sur les coûts)	746	102'931	1'197	105'285
Somme des frais				
Processus d'épargne (essentiellement rémunération techn.)	19'198	19'363		
Processus de risque (essentiellement cas de décès et prestations d'invalidité)	22'028	28'653		
Processus de frais (essentiellement frais d'administration)	5'580	46'806	5'962	53'978
Résultat brut d'exploitation		56'125		51'308
Variation des provisions techniques d'assurance (augmentation = +)				
Risque de longévité	341	-660		
Lacune de couverture en cas de conversion en rentes	131	-48		
Sinistres déclarés mais non encore liquidés	-358	503		
Sinistres survenus mais non encore déclarés	-1'795	16'317		
Fluctuations de sinistres	7'523	1'462		
Fluctuations de valeur des placements de capitaux	0	0		
Garanties d'intérêt	0	0		
Adaptations et assainissements de tarifs	0	5'842	0	17'574
Frais pour capital risque supplémentaire		0		0
Attribution au fonds d'excédents		17'769		10'206
Résultat d'exploitation de l'exercice		32'514		23'527
Quote-part de distribution		68.40%		77.70%

En 2010, Zurich a alloué CHF 17,8 mio. au fonds d'excédents. L'allocation est donc en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (CHF 10,2 mio.).

Récapitulation du résultat de l'exercice (en CHF 1'000)	2010		2009	
	Résultat	Part du résultat d'ensemble	Résultat	Part du résultat d'ensemble
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	50'237	9.30%	45'579	9.20%
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum	32'514	31.60%	23'527	22.30%
Résultat de l'exercice	82'751		69'106	

Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement est une provision technique d'assurance qui accumule des primes de renchérissement et des produits d'intérêts pour financer l'ajustement des rentes d'invalidité et de survivants à l'évolution des prix (art. 36 LPP).

	2010		2009	
Solde à la fin de l'exercice précédent (en CHF 1'000)		352'782		355'019
Primes de renchérissement encaissées	9'301	9'141		
Intérêt tarifaire / Sous-total	4'410	13'711	5'355	14'496
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	2'887	16'733		
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation / Sous-total	0	2'887	0	16'733
Solde à la fin de l'exercice comptable		363'606		352'782

Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une position technique du bilan qui permet de mettre à disposition les parts excédentaires qui reviennent aux preneurs d'assurance. Les moyens attribués au fonds d'excédents sont exclusivement réservés aux preneurs d'assurance (sous réserve de l'art. 150 OS) et doivent leur être attribués dans un délai de cinq ans. La constitution de provisions et l'attribution d'excédents au fonds visent à annuler les fluctuations du résultat commercial et à garantir la continuité à long terme de la participation aux excédents.

	2010		2009	
Solde à la fin de l'exercice précédent (en CHF 1'000)		144'749		135'527
Attribué au fonds d'excédents depuis le compte d'exploitation		34'522		54'172
Correction de la valorisation		0		0
Puisé dans le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0		0	
Distribué aux institutions de prévoyance/Sous-total	50'910	50'910	44'950	44'950
Solde à la fin de l'exercice comptable		128'361		144'749

Frais

	2010		2009	
Frais de gestion de fortune				
Frais pour la gestion de la fortune (en CHF 1'000)		8'693		5'799
En pourcentage des placements de capitaux aux valeurs de marché		0.12%		0.09%
Frais d'exploitation				
Frais d'acquisition		28'487		29'471
Frais de traitement des prestations		9'609		9'188
Frais pour l'administration générale		107'946		118'046
Part de réassurance des frais d'administration		0		0
Total des frais d'exploitation (en CHF 1'000)		146'042		156'706
Frais d'administration par personne en CHF		693		757
Prime sur les coûts par personne en CHF		383		390

Autres chiffres indicatifs

	2010		2009	
Paramètres utilisés dans le régime subrogatoire				
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoie vieillesse		2.00%		2.00%
Hommes		5.84%		5.84%
Femmes		5.57%		5.57%
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice comptable				
Nombre d'assurés actifs		166'758*		163'289*
Nombre de bénéficiaires de rentes		25'924		25'102
Nombre de polices de libre passage		18'007		18'695
Nombre total d'assurés		210'689		207'086

* Dont 107'818 (2009: 106'077) au sein de la Fondation collective Vita

Remarque

Toutes les informations figurant dans le présent document sont issues des comptes financiers de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, sur lesquels se fondent l'attribution des excédents et le rapport périodique à la FINMA. Ces comptes ne sont pas publics. Ils permettent à la FINMA de vérifier si la société respecte les dispositions relatives à la solvabilité et à d'autres réglementations. Les comptes financiers de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA ne doivent pas être confondus avec les comptes de groupe de Zurich Financial Services SA, qui présentent le résultat consolidé de la totalité du groupe Zurich et sont établis conformément aux normes IFRS de présentation des comptes. Les deux comptes ne peuvent pas être comparés directement.

Vous trouverez des informations complémentaires sur la page d'accueil de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA): www.finma.ch



Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller
personnellement et individuellement.
Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche ou
à votre courtier, ou appelez-nous au 0800 80 80 80.

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

